

la vie **LANDRÉENNE**



Octobre 2024 • N°610

08 Plan guide 2024

14 La Compagnie Landréenne

16 C'est arrivé au Landreau !

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET À 19 HEURES



NOMBRE DE MEMBRES :

- en exercice 23
- présents 16
- pouvoirs 4
- votants 20

PRÉSENTS :

Stéphane MABIT, Richard ANTIER, Pierre-Yves CHARPENTIER, Gildas COUE arrivé au tirage au sort des jurés d'assises, Damien FLEURANCE, Nathalie GOHAUD, Yolande GUERIN, Nathalie LE GALL, Jacques MONCORGER, Sylvie RATEAU, Christophe RICHARD, Patricia TERRIEN, Nathalie GOHAUD, Philippe BUREAU, Stéphane SAUVETRE, Sabrina BONNEAU

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe RICHARD, Maire. Les membres du conseil municipal, se sont réunis salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de Convocation : le 25 juin 2024

EXCUSÉS :

- Céline CORBET qui donné pouvoir à Sylvie RATEAU
- Christophe ROBINEAU qui a donné pouvoir à Yolande GUERIN
- Myriam TEIGNE qui a donné pouvoir à Christophe RICHARD
- Vincent VIAUD qui a donné pouvoir à Stéphane MABIT

Absente : Mickaël GIBOUIN, Saïd EL MAMOUNI, Philippe LE LOUARN — **Est nommé secrétaire :** Jacques ROUZINEAU — **Assistait en outre :** Chrystelle EMERIAU, Adjointe à la DGS

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance — Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Désignation des jurés d'assises (avant le 15 juillet)

1. ZAC La Gauterie – Rétrocession
2. Rénovation énergétique complexe Les Nouëlles – demande de subvention Région
3. Rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles – actualisation montant estimatif marché de travaux
4. Dénomination de voie — Route des Tuileries
5. Pôle Enfance – modification règlement intérieur
6. Personnel Communal – création poste apprenti
7. Personnel Communal – modification tableau des effectifs
8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil
9. Comptes rendus des Commissions

M. Christophe RICHARD, Maire informe le conseil municipal du retrait de l'ordre du jour du point N° 5 concernant la modification du règlement intérieur du pôle enfance, ce dernier n'étant pas finalisé, et de le reporter au prochain conseil municipal. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ APPROUVE le report du point N° 5. M. Christophe RICHARD, Maire demande au conseil municipal de rajouter un point concernant la dénomination de voies au conseil municipal de ce jour. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ APPROUVE l'ajout du point concernant la dénomination de voies.

Arrivée de Richard ANTIER

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2024

Le procès-verbal étant parvenu à l'ensemble des membres du conseil municipal, M. Christophe RICHARD, Maire, appelle le conseil municipal à émettre des observations. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (2 abstentions : P. BUREAU, J. ROUZINEAU) **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 13 juin 2024.

Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés d'assises de Loire-Atlantique en 2025.

Arrivée de Gildas COUE.

En application de la Loi du 28 juillet 1978 et du Code de Procédure Pénale, il est procédé publiquement au tirage au sort des **neuf personnes** de la Commune LE LANDREAU susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises de Loire-Atlantique en 2025.

Les personnes tirées au sort seront avisées personnellement.

Il s'agit de :

- M^{me} HIZEMBERT Véronique épouse AIRAULT
- M^{me} CHENARD Clémence
- M. GOUGEON Damien
- M. HERVOUET Thomas
- M^{me} LAMBOLEZ Peggy
- M^{me} LEMAIGRE Carine
- M. PETIT Stéphane
- M. PIOU Yannis
- M^{me} ROUX Amélie

1 – ZAC multisites La Gauterie – Transfert des emprises de voirie et des équipements publics

M. Stéphane MABIT, Adjoint au Maire expose que la création de la ZAC multisites du Clos des Fresches et de la Gauterie a été approuvée par délibération le 20 septembre 2011. Son aménagement a été confié à Loire-Atlantique développement — SELA dans le cadre de la convention d'aménagement signée le 27 juillet 2012 et renouvelée par avenants successifs.

Considérant que Loire-Atlantique développement — SELA a réalisé les aménagements et équipements nécessaires au développement du site de la Gauterie, il convient aujourd'hui de reprendre les emprises

à usage de voiries et d'espaces verts réalisés par l'aménageur, au titre de la concession publique d'aménagement. Compte-tenu de leur nature, il est convenu d'un commun accord avec Loire-Atlantique développement — SELA que la Commune du Landreau récupère les emprises suivantes, cadastrées BD 36, BD 359, BD 361, BD 386, BD 390, BD 417, BD 453, BD 454, BD 459, BD 468, BD 490, BD 510, BD 511, BD 542 et BD 555.

Ce transfert de propriété sera réitéré par acte authentique.

Le transfert de propriété porte sur 15 parcelles d'une surface totale de 38842 m², tel qu'établi sur le tableau de rétrocession annexé.

Vu l'avis de France Domaine du 17 mai 2024 analysant la rétrocession de ces terrains en un transfert de charges vers la Commune, Après délibération, le Conseil Municipal à la **MAJORITÉ** (2 abstentions : G. COUE et PY CHARPENTIER – 1 contre : J. MONCORGER) :

- **ACCEPTE** le transfert des emprises évoquées issus de l'opération d'aménagement ZAC multisites du Clos des Fresches et de la Gauterie, quartier de la Gauterie, au bénéfice de la Commune, dont le détail figure en annexe de la présente délibération,
- **PRÉCISE** que cet acte portant réitération du transfert de propriété ne donne pas lieu au versement d'un prix, s'analysant comme un transfert de charge,

- **PRÉCISE** que les frais résultants de la passation de l'acte authentique seront à la charge de Loire-Atlantique développement – SELA au travers du bilan financier de l'opération d'aménagement de la ZAC.
- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes. Après l'explication de Stéphane MABIT, Jacques MONCORGER intervient pour dire qu'il votera contre si des réserves ne sont pas faites car cela représente trop de travail pour les équipes de la Commune de récupérer ces terrains. Christophe Richard lui répond que c'est un dossier différent qui sera abordé plus tard.

2 – Rénovation Énergétique Complexe Les Nouëlles Plan de financement et demande de subvention Contrat Pays de la Loire 2026

M. Christophe RICHARD, Maire expose que le projet de rénovation énergétique du Complexe Les Nouëlles peut faire l'objet de plusieurs financements : Fonds Vert, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'État et Contrat Pays de la Loire 2026 auprès de la Région. Aussi, le coût de l'opération sur la base de l'Avant-Projet est estimé à 2 181 757 € HT (hors révision des prix et tolérance maître d'œuvre). Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous.

Coût estimatif (HT) de l'opération	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre	
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	28 350
maîtrise d'œuvre	144 585
missions de base (L+LE+SEI+PS+TH et autres	7 920
Études complémentaires / frais annexes	
étanchéité de l'air	4 000
levées topographiques	1 250
diagnostic avant travaux (amiante plomb parasites etc)	8 000
coordonnateur SPS	6 902
assistant divers honoraires relevé des lieux fourniture plans	3 200
assurance dommage ouvrage	41 250
reprographie - publicité - panneaux chantiers - huissiers	8 500
Sous-total MOE/Études	253 957 €
Travaux ou acquisitions	
lots travaux	1 927 800
Sous-total travaux ou acquisitions	1 927 800 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL	2 181 757 €

PLAN DE FINANCEMENT			
Financements		Montant (HT)	Taux
DSL	2024 et 2025	500 000 €	23%
Contrat Pays de la Loire 2026		49 086 €	2%
Fonds chaleur - CEE		43 000 €	2%
Fonds verts	2024	650 000 €	30%
Sous-total aides publiques		1 242 086 €	57%
Part de la collectivité	Fonds propres	439 671 €	
	Emprunt	500 000 €	
	Credit bail ou autres		
	Recettes générées par le projet		
	Participation du maître d'ouvrage	939 671 €	43%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES		2 181 757 €	100%

Après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Pays de la Loire au titre du Contrat Pays de la Loire 2026 pour un montant de 49 086 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires aux demandes de subvention, aux attributions et à l'exécution.

3 – Rénovation énergétique Complexe « Les Nouëlles » – actualisation marché de travaux

M. Christophe RICHARD, Maire expose que le conseil municipal par délibération du 25 janvier 2024 a validé l'Avant-Projet pour un montant estimatif de travaux (avec options) à 1 927 800 € HT, a autorisé M. le Maire à lancer la consultation de marché de travaux en procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 du Code la Commande Publique ainsi qu'à signer les marchés au terme de la consultation. Au terme de la consultation, par décision du 11 juin 2024 les marchés ont été attribués suivant le détail ci-dessous et une nouvelle consultation a été lancée le 14 juin 2024 pour les lots 4, 5, 11 et 12. Considérant l'estimation actualisée transmise par le Maître d'œuvre calculée suivant l'indice connu en avril 2024, il convient de revoir le montant estimatif des travaux à 1 965 000 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **VALIDE** le montant estimatif de travaux actualisé selon l'indice connu en avril 2024 à 1 965 000 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés au terme de la nouvelle consultation pour les lots 4, 5, 11 et 12,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au BP 2024.

Lots	Désignation du lot	ENTREPRISES RETENUES	VILLE	MONTANT HT
1	Terrassements - VED	BOUREAU TP	CHIMELLE EN ANJOU	37 130,47
2	Crois-Croix	BOUREAU BATIMENT	MAUGES SUR LOIRE	124 900,00
3	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR	BASTARD	ST LUMINE DE CERNON	191 000,00
4	Charpente bois et métallique	SANS SUITE MOTIF INTERET GENERAL		
5	Couverture toiles - ringuette	SANS SUITE MOTIF INTERET GENERAL		
6	Couverture Zinc	SANI TEXTILE	LE LANDREAU	37 367,28
7	Blanchetif	THOUILLIER	BEAUPREAU EN MAUGES	120 200,00
8	Ménisseries extérieures aluminium	MENUSIERIE DES 2 RIVES	GETEGNE	136 386,92
9	Ménisseries intérieures bois	MENUSIERIE DES 2 RIVES	GETEGNE	41 570,04
10	Cloisonnement	ADE	SAINT HERBLAIN	31 320,00
11	Carréage - Faïence	OFFRE IRRÉGULIERE - LOT DECLARE INSTRUCTIBLE		
12	Plafonds suspendus	SANS SUITE MOTIF INTERET GENERAL		
13	Plomberie - sols souples	FRÉMYNÈRE	ORFÈ D'ANJOU	55 661,44
14	Plafonderie PNB	MYER (HELMAN)	SAINT DENIS (9)	12 953,00
15	Pompebrie - sanitaires - chauffage - ventilation	OFFICE THERMIQUE	SAINT HERBLAIN	499 060,74
16	Électricité courants forts et faibles	SANTIS SUIVEUR	LES SORCIÈRES	139 902,08
17	Forage géothermique	GEOFOR	LA CHÉVROLIERE	114 921,53
				1 604 653,29

4 – Dénomination de voie

Cadre réglementaire du déploiement de la fibre et de la gestion de la Basse Adresse Régionale

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL, les communes doivent s'assurer que les adresses doivent être :

- Unique à l'échelle de la commune ; une adresse représente un point précis et unique du territoire,
- Non-ambigus : c'est-à-dire distinctement différentiable,
- Géolocalisable : c'est-à-dire identifiable par des coordonnées ou à partir d'un système GPS et identifiée sur le terrain par un système signalétique (panneau de rue, plaque de numérotation).

La norme AFNOR NF Z10-011 de janvier 2013 précise qu'une adresse se compose notamment de :

- Un numéro de voie
- Un type de voie
- Un nom de voie

Dénomination de voie Route des Tuileries

Les habitations situées sur le lieu-dit La Grande Masure doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Aussi, il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées :

- **Route des Tuileries** (en continuité avec le même nom de voie sur Le Loroux-Bottereau).



Après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** cette voie de desserte signalée en jaune sur le plan ci-dessus Route des Tuileries conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales pour 129,2210226 ml.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

5 – Dénomination de voie – Impasse de la Fosse du Puits

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (voir paragraphe ci-dessus).

Les habitations situées sur le lieu-dit La Blissière doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

Au regard de ces critères il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées :

- **Impasse de la Fosse du Puits** (en rapport avec une fosse et un puits à proximité).



Après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** la voie signalée en jaune sur le plan ci-dessus : impasse de la Fosse du Puits,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

6 – Dénomination de voie – Impasse de la Croix de Montfort

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (voir paragraphe ci-dessus).

Les habitations situées sur le lieu-dit La Blissière doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

Au regard de ces critères il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées :

- **Impasse de la Croix de Montfort** (présence d'une croix à l'extrémité de la voie).



Après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE** du classement partiel du chemin rural dit de la Blissière aux Corbinières et ouvert à la circulation du public dans les voies communales et pour 94,92 ml, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
- **DÉNOMME** cette voie Impasse de la Croix de Montfort,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

7 – Dénomination de voie – Rue des Arigniers

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (voir paragraphe ci-dessus).

Les habitations situées sur le lieu-dit La Blissière doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées : **Rue des Arigniers** (en rapport avec le nom d'une parcelle agricole limitrophe).



Après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** la voie ouverte à la circulation signalée en orange sur le plan ci-dessus : Rue des Arigniers,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales pour 740,7817868 ml
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

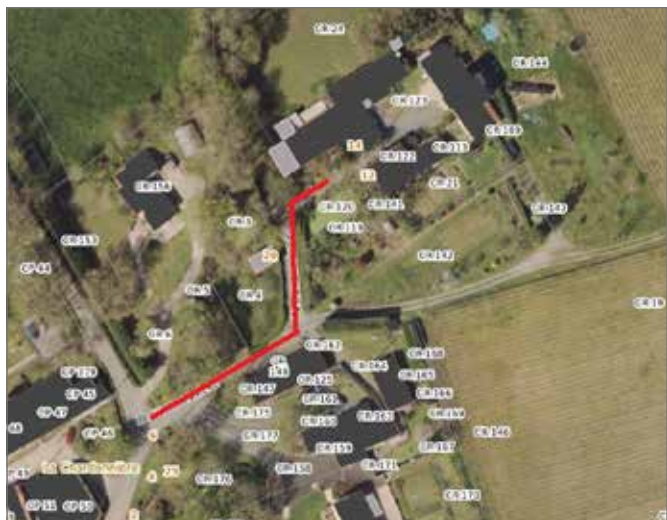
L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

8 – Dénomination de voie – Impasse de la Renardière

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (*voir paragraphe ci-dessus*).

Les habitations situées sur le lieu-dit La Chardonnière doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

Au regard de ces critères il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées : **Impasse de la Renardière** (en référence aux parcelles agricoles dénommées « Renardière »).



Après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** la voie signalée en rouge Impasse de la Renardière pour 82,9976064 ml,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

9 – Dénomination de voie – Allée de l'Allier

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (*voir paragraphe ci-dessus*).

Les habitations situées sur le lieu-dit La Renouère doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

Au regard de ces critères, il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées :

Allée de l'Allier (en référence au nom du clos de vigne situé sous le village et desservi par cette voie).



Après délibération, le Conseil Municipal à l'**PUNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE** du classement de cette voie sans nom auparavant (VSN), et ouvert à la circulation du public dans les voies communales et pour 167,663582 ml, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière
- **DÉNOMME** la voie signalée en orange sur le plan ci-dessus Allée de l'Allier,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

10 – Dénomination de voie – Impasse de l'Arche

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (*voir paragraphe ci-dessus*).

Les habitations situées sur les lieux-dits : Les Terriers et le Moulin à eau doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

Au regard de ces critères il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées : **Impasse de l'Arche**.



près délibération, le Conseil Municipal à **P'UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** la voie signalée en bleu sur le plan Impasse de l'Arche,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales pour 535,2347166 ml.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

11 – Dénomination de voie – Cours Giraud et Cours Brelet

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (voir paragraphe ci-dessus).

Par courrier en date du 1^{er} mars 2023, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a sollicité la dénomination de voie de la Place André Ripoché située en Centre-Ville de Le Landreau afin de supprimer l'ambiguïté existante avec la rue André Ripoché.

Les habitations situées sur ces voies doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

Au regard de ces critères il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées :

Cours Giraud (Maire de la Commune de décembre 1919 à mai 1925),

Cours Alexandre Brelet (Maire de la Commune de mai 1945 à mars 1965).



Après délibération, le Conseil Municipal à **P'UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** la voie signalée en rouge sur le plan ci-dessus « Cours Étienne GIRAUD » pour 47,64613999 ml et la voie signalée en bleu sur le plan ci-dessus : « Cours Alexandre BRELET pour 38,10 ml
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales uniquement pour le Cours Étienne Giraud
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

12 – Dénomination de voie – Allée des Loges et Place de la Bâtisse

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (voir paragraphe ci-dessus).

Les habitations situées sur le lieu-dit La Grande Measure doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

Au regard de ces critères il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées :

Allée des Loges,
Place de la Bâtisse.



Après délibération, le Conseil Municipal à **P'UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** la voie :
- signalée en rouge sur le plan ci-dessus : « Allée des Loges »
- signalée en jaune sur le plan ci-dessus : « Place de la Bâtisse »
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

13 – Dénomination de voie – Rue de l'Étang et Impasse du Pré Libeau

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (voir paragraphe ci-dessus).

Les habitations situées sur les lieux-dits La Blissière, Les Plesses et Rinsouze doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

Au regard de ces critères il est proposé de nommer ces voies de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées :

Rue de l'Étang,
Impasse du Pré Libeau.



Après délibération, le Conseil Municipal à **P'UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** la voie signalée en jaune sur le plan ci-dessus Impasse du Pré Libeau pour 117,1116936 ml et la voie signalée en rouge rue de l'Étang pour 1763,718945 ml
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

14 – Dénomination de voie – Place de la Minée

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (voir paragraphe ci-dessus).

Les habitations situées sur le lieu-dit La Blissière doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

Au regard de ces critères il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées : **Place de la Minée** (en rapport avec le nom d'une parcelle agricole limitrophe).



Après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** la voie signalée en jaune sur le plan ci-dessus : Place de la Minée,
- **DEMANDE** l'effacement et la désaffectation de la parcelle cadastrée AE 136 appartenant à la Commune Le Landreau (correspondant à l'emprise de la voie précitée de voie de desserte),
- **DEMANDE** le classement de cette voie dans le domaine public des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière et la mise à jour du tableau de classement des voies communales pour 100,30 ml,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

15 – Dénomination de voie – Place de la Gaudinière

M. Christophe RICHARD, Maire rappelle le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Basse Adresse Régionale par le programme GEOPAL (voir paragraphe ci-dessus).

Les habitations situées sur le lieu-dit La Blissière doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères il est proposé de nommer cette voie de desserte ouverte à la circulation publique et qui dessert les habitations concernées : **Place de la Gaudinière** (en rapport avec le nom d'une parcelle agricole limitrophe).



Après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** la voie signalée en rouge sur le plan ci-dessus : Place de la Gaudinière,
- **DEMANDE** l'effacement et la désaffectation de la parcelle cadastrée AC 35 appartenant à la Commune Le Landreau (correspondant à l'emprise de la voie précitée de voie de desserte)
- **DEMANDE** le classement de cette voie dans le domaine public des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière et la mise à jour du tableau de classement des voies communales pour 74,84 ml,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'exécution de la délibération se fera après la signature de l'arrêté. À suivre, seront faites la notification aux habitants et la mise à jour administrative.

16 – Personnel communal – Création poste d'apprenti

Sous-réserve de l'avis du Comité Technique,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- **CONCLUT** à compter du 1^{er} septembre 2024, un (1) contrat d'apprentissage jusqu'au 31 août 2025 pour une formation de 12 mois voire 18 mois pour la préparation du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, thématique Loisirs tous publics,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention.

17 – Personnel communal – Modification Tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8 5° ; M^{me} Nathalie GOHAUD, Adjointe au Maire rappelle que conformément à l'article L3132-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après délibération, le Conseil Municipal à **PUNANIMITÉ** :

- **CRÉE** 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal de 2^e Classe à temps non-complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} août 2024,
- **SUPPRIME** 1 poste de d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe à 21.90 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2024,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au BP 2024.

18 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil

- Décision DC2024-9 : Rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles – Marché de travaux
- Décision DC2024-11 : Tarifs pour les activités vacances d'été 2024 de l'Antre Potes
- Décision DC2024-12 : Tarifs pour les séjours d'été 2024 de l'Antre Potes
- Décision DC2024-13 : Tarifs pour location salle des Nouëlles et Complexe sportif
- Décision DC2024-14 : Tarifs arts vivants 2024 de l'Antre Potes
- Décision DC2024-15 : Avenant N°2 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage rénovation énergétique de la salle des Nouëlles
- Décision DC2024-16 : Fixation du tarif de location mensuel du logement d'urgence

19 – Comptes-rendus des Commissions

Commission Mobilité :

M^{me} Patricia TERRIEN informe le conseil municipal de la finalisation de l'étude et de la validation du marché concernant la liaison douce dont les travaux devraient commencer courant octobre.

M^{me} Patricia TERRIEN informe le conseil municipal de la nouvelle formule du transport à la demande. Le transport à la demande est un service de transport collectif de la Région des Pays de la Loire, qui permet de réaliser des déplacements de proximité et complète l'offre du réseau Aléop. Sur simple réservation, un véhicule passe pour vous prendre au point d'arrêt « transport à la demande » et vous dépose au lieu de votre choix (arrêt de car ou pôle de centralité ou gare suivant les secteurs). Une communication va être refaite par la CCSL.

Commission travaux/voirie/environnement :

M. Jacques MONCORGER fixe une réunion de la commission le 18 juillet prochain.

Commission Enfance/Jeunesse :

M^{me} Nathalie GOHAUD informe du vote du nouveau conseil municipal enfant avec 9 nouveaux élus. De nouveaux projets seront évoqués en septembre. Le conseil municipal enfant sera présenté au conseil municipal d'octobre. M^{me} Nathalie GOHAUD précise également que le lundi 2 septembre 2024, jour de la rentrée des classes, les élus iront dans chaque établissement.

Commission Urbanisme :

M. Stéphane MABIT informe le conseil municipal que lors d'une réunion pour le PLUI, il a été évoqué de passer les villages qui sont en zone Nh1 en zone A. Un recensement des monuments patrimoniaux va être programmé.

Commission affaires sociales/culturelles :

M^{me} Nathalie LE GALL informe le conseil municipal de la mise en place avec la CCSL et ATAO garage solidaire de véhicules afin de permettre à des personnes en situation de précarité d'accéder au monde de l'emploi en leur apportant une solution adaptée à leurs problèmes de mobilité. M^{me} LE GALL informe l'arrivée du cirque du 07 au 14 juillet 2024 au terrain stabilisé de La Gauterie. M^{me} LE GALL rappelle l'organisation du Repas des Aînés le 19 octobre 2024.

Commission associations :

M. Damien FLEURANCE informe que toutes les associations ont été relogées suite à la fermeture du Complexe des Nouëlles. M. FLEURANCE évoque également qu'une course de vélo aura lieu le samedi 6 juillet entre l'école Sainte-Marie et Briacé. M. Christophe RICHARD, Maire rappelle l'organisation du scrutin du 7 juillet prochain pour les élections législatives. Les prochains conseils municipaux auront lieu le mardi 1^{er} octobre 2024, le jeudi 7 novembre 2024, le jeudi 19 décembre 2024, le jeudi 30 janvier 2025 et le jeudi 13 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Le Maire,
Le Secrétaire de séance,
Christophe RICHARD, Jacques ROUZINEAU

CIMETIÈRE

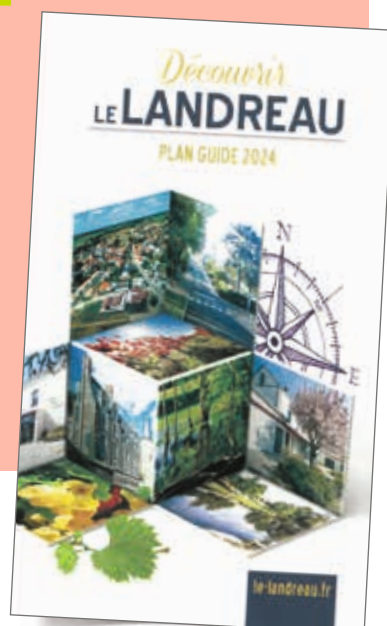


Les fêtes de la Toussaint arrivent et l'équipe de bénévoles propose deux dates pour le désherbage manuel du cimetière le **mercredi 16 octobre** et le **samedi 26 octobre** de 9h à 12h.

Le lieu de rendez-vous reste inchangé, soit au parking du cimetière, avec seau, grattoir, paroir, râtelier... Nous accueillerons avec plaisir, toutes les personnes qui voudront se joindre à l'équipe. Et pour bien débuter la journée, un café sera offert par la municipalité.

PLAN GUIDE 2024

La Commune du Landreau a le plaisir de vous distribuer son nouveau plan, avec des adresses actualisées. Le processus d'adressage n'étant pas finalisé, certaines voies pourront faire l'objet d'un changement de dénomination.



NAISSANCES

Manël GUÉRIN

9, rue de la Brilletière - Née le 6/08/2024

Andrea FRÉVA

12, place des Geais des Chênes
Né le 18/08/2024

Camilo HUBERT MORALES

4, la Goulbaudière - Né le 23/08/2024

Rafael LAMY

3 bis, rue des Chardonnets - Né le 26/08/2024

Emy MEYER

5, clos du Gotay - Née le 29/08/2024
(cf. article page 16)

MARIAGES

Sandrine GUICHET et Damien FLEURANCE

Le 24/08/2024 - Le Clos des Poizes

Virginie BOISSAT et Jérémie PAPIN

Le 24/08/2024 - 112, La Chalonnaière

Laura HAURAIX et Arnaud JOLLY

Le 14/09/2024 - 1, rue des Alouettes

Aurélien PELLETIER et Aurélien JAHAN

Le 14/09/2024 - 51, La Bossardière

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE À 16 ANS POUR LA JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ



Les jeunes (filles et garçons) qui ont 16 ans sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité, livret de famille et un justificatif de domicile).

REPAS DES AÎNÉS : 19 OCTOBRE 2024

Les invitations pour le repas des Aînés ont été envoyées. Si toutefois, des habitants nés avant 1952 (inclus) n'ont pas reçu de courrier ou si vous avez oublié de vous inscrire, contactez le CCAS de la Mairie de Le Landreau au 02 40 06 45 57, jusqu'au 10 octobre 2024.

INFORMATION TRAVAUX DE VOIRIE

Nous vous informons que des travaux de voirie pour réfection de voies et de trottoirs se dérouleront en septembre et octobre sur plusieurs rues de la commune : **rue des Sports, rue de la Gauterie et rue de Bellevue**. À cet effet, le stationnement et la circulation pourront être momentanément perturbés. Conscient de la gêne occasionnée et comptant sur votre collaboration.

URBANISME

> DÉPÔT DE DEMANDES DES PERMIS DE CONSTRUIRE

SCI A3 IMMO (M. COUILLAUD Elie)

ZA de la Bossardière - Construction de bureaux et d'un bâtiment de stockage

DWORZNIKOWSKA Patrycja

Beauchêne - Rénovation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation

MARIN Damien

27, rue de la Loire - Aménagement d'un garage existant

> DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATION PRÉALABLES

LAVALETTE Didier

102, La Chalonnaière - Abri de jardin

COURTEIX Bastien

5, rue des Chardonnets - Clôture

MORVAN Tom - 25, la Masure

Création de 3 chambres et un WC dans le grenier

MARQUET Ludovic

24, rue du Paradis - Clôture

BODINEAU Bernard

9, allée Fleuriau - Carport

GIBON Pierrick

33, rue du Paradis - Modification de façade

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

DÉRATISATION



Distribution de produits
contre les rongeurs :
mardi 1^{er} octobre de 9 h à 12 h
à l'Hôtel de Ville.

POUR LA VIE LANDRÉENNE DE NOVEMBRE 2024

TRANSMETTEZ VOS ARTICLES AVANT LE LUNDI 7 OCTOBRE

Par mail : communication@le-landreau.fr

Protection des données personnelles : Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.

Les personnes qui souhaitent **recevoir le bulletin municipal par mail uniquement** sont invitées à contacter la mairie pour se faire connaître.



ON EN PARLE

> DEUXIÈME ATELIER CRÉATIF

Émilie Forestier revient le mercredi 16 octobre et vous propose un atelier pour créer à partir d'une page de livre un décor aux crayons aquarellables. Ce cycle d'ateliers est destiné aux enfants de plus de 6 ans. Il est possible de faire les quatre ateliers ou de n'en suivre qu'un ou deux ou trois... C'est au choix !

Mercredi 16 octobre de 10 h à 12 h

Gratuit – Sur inscription (nombre de places limité)



> VOYAGE AUTOUR D'UNE ÉNIGME



Employés de la Bliss Company, une nouvelle mission vous attend ! En tant que grands chasseurs de trésor, le boss des boss, Will Bliss aime vous jouer des tours et le dernier qu'il vous propose est bien digne de sa grande imagination.

Pas de pièce où vous êtes enfermés mais une situation insolite concoctée par Will Bliss et dont vous avez un temps donné pour sortir !

Déjouez les pièges de votre boss pour réussir le challenge qu'il vous a lancé. Affrontez ses mystérieuses boîtes pour découvrir les derniers secrets qu'il a à vous livrer.

Vous êtes prêts à relever le défi ?

Rendez-vous le mardi 22 octobre à 16 h ou à 19 h

Gratuit – Sur inscription

(25 personnes maximum par session)

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi : 10h00-12h30

15h00-18h30

Vendredi : 16h00-18h30

Samedi : 10h00-12h30

ENFANCE JEUNESSE

POLE ENFANCE

INSCRIPTION 2024-2025

Ouverture d'une annexe de l'accueil périscolaire suite au constat de l'augmentation des effectifs de classes maternelles

Lors de la campagne d'inscription périscolaire pour la prochaine année scolaire 2024/2025, il a été constaté une forte augmentation des effectifs de classes maternelles (Petite Section, Moyenne Section et Grande Section). Afin de travailler sur une adaptation du fonctionnement de l'accueil périscolaire, nous avons contacté par mail en juillet dernier les familles utilisatrices du service pour compléter un calendrier, les engageant définitivement sur les réservations pour le 1^{er} trimestre.

La grande majorité des familles a retourné le calendrier complété dans le temps imparti. Nous tenons à les remercier de leur réactivité et implication.

Suite à l'analyse des retours, aux possibilités réglementaires régissant les accueils périscolaires et les moyens matériels de la commune, il a été décidé de mettre en place un 2^e lieu d'accueil périscolaire du soir (de 16 h 20 à 17 h 15) pour les enfants de classes maternelles. En accord avec les instances de l'état (DDJS, CAF) et la direction de l'école La Sarmentille, celui-ci se fera dans le bâtiment modulaire de l'école.

Il ne fonctionnera que lorsque le nombre d'inscrits dépassera notre agrément d'accueil du bâtiment Pôle Enfance qui est limité à 30 places maternelles.

ÉCOLE DE LA SARMENTILLE



UNE RENTRÉE À 10 CLASSES

Les 238 élèves de l'école primaire La Sarmentille ont fait leur rentrée. Comme l'an dernier, ils se répartissent sur 10 classes de la toute petite section de maternelle (TPS) au CM2 (4 classes en maternelle pour 98 élèves et 6 classes en élémentaire pour 140 élèves). Cette année encore, l'école a connu quelques travaux pendant l'été : le remplacement de l'élévateur PMR qui rend l'ensemble du bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite et la réfection et le réaménagement du grand dortoir.

Du côté de l'équipe enseignante, Cassandra Brié rejoint l'équipe des professeurs en classe de MS.

Les premiers projets de l'année scolaire se dessinent déjà : intervention d'une professeure de danse en lien avec l'école de musique Sèvre-et-Loire, permis piéton, semaine de la maternelle, classe découverte pour les CM1 et CM2, projets EPS...



PREMIERS PAS EN PETITE SECTION DE MATERNELLE

Cette année, 30 élèves de petite section de maternelle ont fait leur toute première rentrée à l'école (ils seront rejoints par 4 élèves de TPS dans les mois à venir). Ils sont répartis sur 2 classes et ont pu retrouver, pour leur premier vrai jour d'école, les enseignantes et les ATSEMS qu'ils avaient rencontrés lors des matinées de pré-accueil de juin dernier. Parmi les activités proposées dès les premiers jours, il y a les ateliers cartons qui se pratiquent en salle de motricité. Nous disposons dans la salle une grande quantité de cartons de toutes tailles, et offrons aux élèves la possibilité de jouer avec en respectant quelques règles simples. C'est une activité durant laquelle les enfants laissent leur imagination et leur créativité s'exprimer et entrent dans la vie du groupe en communiquant, coopérant, en partageant. À 3 ans, jouer, inventer, faire semblant, expérimenter de nouvelles choses c'est important !



APEEP ÉCOLE LA SARMENTILLE



C'est reparti pour une nouvelle année !

Ça y est, la rentrée est passée et c'est l'occasion pour nous de faire le point sur ce qu'est l'Apeep et sur les missions que nous comptons mener. En tant qu'association des parents d'élèves de l'école publique, nous sommes un groupe de parents bénévoles qui participent à la vie et aux temps forts de l'école. À travers différentes actions menées tout au long de l'année (action recyclage, chocolats de Noël, fête de l'école...), nous récoltons des fonds pour financer les projets d'école (participation au financement des voyages, sorties, achat de matériel) et offrir des moments conviviaux aux enfants et aux familles.

Pour prendre contact avec nous c'est facile !

Vous pouvez suivre notre page Facebook La Sarmentille APEEP, ou encore nous contacter par mail à l'adresse lasarmentilleapeep@gmail.com. Nous sommes toujours ravis d'accueillir de nouveaux parents !

Pour cette année scolaire, nous pouvons d'ores et déjà annoncer les actions suivantes : la reprise des permanences recyclage, les chocolats de Noël, le cadeau pour les parents avec les dessins des enfants de l'école et la fête de l'école.

Zoom sur l'action recyclage

Cette année, nous sommes de nouveau en mesure d'assurer des permanences régulières afin de récolter papier et autres objets. Les permanences auront lieu les vendredis entre 16h15 et 18h, et les samedis entre 10h et 12h. Le lieu sera communiqué dès que nous aurons l'accord de la mairie.

Nous acceptons les produits suivants :

- les capsules DOLCE GUSTO et TASSIMO,
- tous les papiers,
- les instruments d'écriture,
- toutes les brosses à dents et les dentifrices,
- les collants, bas, mi-bas, socquettes en fibre synthétique (type DIM par exemple).



Voici le calendrier prévisionnel des permanences :

- Vendredi 29 et samedi 30 novembre 2024
- Vendredi 17 et samedi 18 janvier 2025
- Vendredi 7 et samedi 8 mars 2025
- Vendredi 25 et samedi 26 avril 2025
- Vendredi 20 et samedi 21 juin 2025



ÉCOLE SAINT-MARIE

L'ASSEMBLÉE DES ÉLÈVES

Pour cette rentrée de septembre 2024, tous les élèves de l'école se sont rassemblés sur la cour pour présenter les nouveaux élèves et les nouvelles personnes de l'école. Cette année, l'école accueille 131 élèves dans ses 5 classes. Nous souhaitons la bienvenue à Émilie HUNEAU, nouvelle enseignante sur la décharge de direction du jeudi. Bienvenue également à tous les élèves de pré petite et petite section. Le thème de cette année sera « *Le monde marin* ».

PROJET DANSE



Cette année, les élèves des classes de CP-CE1 et CE2 bénéficieront de l'intervention de Clémence DURANT le projet Danse, proposé par l'IMS Sèvre et Loire. Les enseignantes ont



choisi de travailler sur le thème des émotions dans l'art. De septembre à février, les deux classes pourront donc s'exercer à exprimer leurs émotions à travers la danse.

SERVICE CIVIQUE

L'école Sainte-Marie recherche une personne en contrat service civique. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter la cheffe d'établissement, M^{me} Peggy LAURENT.

En quelques mots...

La mission proposée a pour but de promouvoir l'inclusion numérique auprès des jeunes, en leur fournissant les compétences, les méthodes et les ressources nécessaires pour les accompagner dans un monde de plus en plus numérique... Le projet vise à réduire les inégalités d'accès aux ressources et opportunités numériques.

Objectifs

Le volontaire doit avoir une appétence pour le numérique, aimer le contact avec les jeunes, avec une approche ludique et pédagogique permettant d'offrir une approche plus personnalisée, en stimulant l'innovation et en élargissant l'impact des outils existants en matière d'inclusion numérique.

Contact : Peggy LAURENT
Cheffe d'établissement
ec.landreau.ste-mariec44.fr

En pratique :

- 1 volontaire recherché
- Accessible aux plus de 18 ans uniquement
- 24h à 30h par semaine
- Public(s) bénéficiaire(s) : Enfants de primaire
- Actions clés : Transmission, Pédagogie, Soutien, Accompagnement, Prévention, Sensibilisation

L'ANTRE POTES

OUVERTURE AUTOMNE 2024

Ouvertures des prochaines vacances scolaires

L'Antre Potes sera ouvert du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre, ainsi que le samedi 19 octobre de 14h à 17h. Il sera fermé le week-end du 26 et 27 octobre ainsi que le vendredi 1^{er} novembre. Nous accueillerons les jeunes aux horaires habituels, de 14h à 19h du lundi au vendredi et de 19h à 23h les mardis et jeudis pour les soirées. Les inscriptions aux activités seront ouvertes, uniquement par mail, du jeudi 10 au lundi 14 octobre.

Activités : le programme d'activité est en cours de réalisation et sera disponible à partir du lundi 7 octobre sur le site de la mairie (rubrique Famille

puis Local Jeunes-L'Antre Potes) ou directement à l'Antre Potes à la Gauterie.

Pour vous donner une petite idée des vacances, voici quelques activités qui seront au programme :

- Rencontre Vidéo Jeunes (2 jours & une nuitée autour de la vidéo avec d'autres espaces jeunes = instant festif !) : présentation du film réalisé en juillet,
- Soirées à l'Antre Potes ou à l'extérieur,
- Soirée Ciné Culte spécial Halloween au CEP à Vallet (2 films + une pizza),

- Sport(s),
- Stage artistique (sur 4 matinées) sur le thème d'Halloween en partenariat avec les Baronneurs,
- Sorties,
- Escape game,
- Atelier cuisine, ...
- Mais aussi avec VOS IDÉES que vous pouvez proposer sur le Facebook ou l'Instagram de L'Antre Potes.



L'ANTRE POTES : POUR QUI ? COMMENT ?

Les activités de l'Antre Potes sont proposées aux Landréens de 10 à 17 ans (CM2, collégiens et lycéens).

L'inscription est de 12 € pour un enfant (22 € pour deux de la même famille et 30 € pour trois) pour l'année civile en cours. Pour certaines activités, nous demandons une participation financière du jeune, calculée suivant le Quotient Familial (Q.F.).

L'Antre Potes se situe près du city stade de la commune, à la Gauterie.

Pour tout renseignement sur l'Antre Potes, n'hésitez pas à appeler Pierre ou Bérengère au 0240064612 (répondeur) ou par courriel à l'adresse foyerados.landreau@orange.fr — Facebook de l'Antre Potes : www.facebook.com/antrepoteslandreau Instagram de l'Antre Potes : www.instagram.com/antrepoteslandreau/



Athlétisme : les athlètes ont repris le chemin du stade d'athlétisme, pour la nouvelle saison 2024/2025.

Il reste de la disponibilité pour la catégorie Benjamin(e) année 2012/2013 ; n'hésitez pas à prendre contact avec nous, soit par mail ou directement au stade, à Saint-Julien-de-Concelles, aux horaires d'entraînement (mardi & jeudi soir).

Running : 22 septembre 2024, le matin, Runneurs et marcheurs de la section se retrouveront, à Saint-Julien-de-Concelles, pour la participation à la journée Nationale « collecte des déchets »

Pour plus de renseignements : Yveline AGASSE Présidente de la section RCN LD (coordonnées voir site rcnantais.fr ; section RCN Loire Divatte).

SECTION LOIRE-DIVATTE

(Sauts, Lancers, Sprints, Marche athlétique, Demi-fond, Course hors stade, Trail & Marche nordique)

Marche nordique : Grande proposition de divers créneaux et divers niveaux ; lieux différents à chaque cours ; n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Organisation de la section : 19 octobre 2024, « Octobre Rose » au Loroux-Bottreau à partir de La Tannerie ; ouvert à la marche nordique et aux runners ; pas de chrono ; premier départ 8 h 45 pour la marche nordique ; 3 distances seront proposées 10, 12 et 20 km ; venez nombreux marcher ou courir pour la « bonne cause » ; possibilité de faire un don sur place au profit de l'association « Agir contre la maladie ».

SANTÉ SOCIAL

LES RESTAURANTS DU CŒUR LE RELAIS DU CŒUR

COLLECTES DÉPARTEMENTALES DES 4 & 5 OCTOBRE 2024

Nous recherchons des bénévoles pour participer à ces collectes.

Pour vous inscrire :

- à l'accueil des Restaurants du Cœur, 70, rue de la Fidèle au Le Loroux-Bottreau, Permanence le mardi de 9 h à 17 h et le mercredi de 15 h à 18 h,
- au 02 51 71 97 27 (mêmes horaires et jours de permanences),
- ad44.loroux@restosducoeur.org



#pauseaidant

Rendez-vous à **GRATUIT**
Place des aidants
19 rue de la Mairie
44 690 Maisdon-sur-Sèvre

**Vous accompagnez un proche âgé fragilisé par la perte d'autonomie ou la maladie ?
Venez partager votre expérience et trouver du soutien et des informations.**

mardi 10 septembre 2024 - 14h30 à 16h30 samedi 14 septembre 2024 - 10h à 12h <i>Je suis aidant.e, comment préserver ma santé ?</i>	mardi 4 février 2025 - 14h30 à 16h30 samedi 8 février 2025 - 10h à 12h <i>Quand la maladie s'immisce dans la relation avec mon proche.</i>
mardi 8 octobre 2024 - 14h30 à 16h30 samedi 12 octobre 2024 - 10h à 12h <i>Mon proche change, je ne sais plus comment réagir.</i>	mardi 4 mars 2025 - 14h30 à 16h30 samedi 8 mars 2025 - 10h à 12h <i>Et si un jour c'était moi la personne aidée ?</i>
mardi 12 novembre 2024 - 14h30 à 16h30 samedi 16 novembre 2024 - 10h à 12h <i>Le regard des autres me pèse, comment m'en libérer ?</i>	mardi 1 avril 2025 - 14h30 à 16h30 samedi 5 avril 2025 - 10h à 12h <i>La vie affective et sexuelle</i>
mardi 10 décembre 2024 - 14h30 à 16h30 samedi 14 décembre 2024 - 10h à 12h <i>Émotions et réactions : comment les gérer ?</i>	mardi 13 mai 2025 - 14h30 à 16h30 samedi 17 mai 2025 - 10h à 12h <i>Aidant-aidé-professionnels : quelle place pour chacun ?</i>
mardi 14 janvier 2025 - 14h30 à 16h30 samedi 18 janvier 2025 - 10h à 12h <i>L'épuisement : comment en repérer les signes ?</i>	mardi 10 juin 2025 - 14h30 à 16h30 samedi 14 juin 2025 - 10h à 12h <i>La stimulation : jusqu'à ? Comment ne pas forcer ou contraindre ?</i>

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
02 40 97 18 42
placidesaidants@fedo44.admr.org

Depuis les ateliers proposés les mardi, après midi, votre proche pourra être pris en charge par une assistante de soins en gériatrie de la communauté Place des aidants.

AID'EN CŒUR
Un moment de bien-être pour les aidants !

Détente *Confiance*
Sophrologie *Soin*
Vieillesse

**2 septembre
7 octobre
18 novembre
16 décembre**
de 14h à 16h30

suivre d'un groupe d'échanges animé par Sarah Soulié, psychologue

à la mairie du Loroux-Bottreau

Sur inscription : ccas@loroux-bottreau.fr ou 02 51 71 91 02

CHEZ NOS AÎNÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lundi 21 octobre, 19h, Petite Salle Santo Amaro, 13 rue des loisirs, à La Chapelle-Heulin.

Chez nos Aînés, association et service d'aide à la personne, depuis 35 ans sur la Communauté de Communes Sèvre et Loire, organise son Assemblée Générale annuelle. Les membres du conseil d'administration ont le plaisir d'inviter Particuliers Employeurs, Salariés du Particulier Employeurs, Partenaires à notre assemblée générale annuelle. Nous aurons le plaisir de vous présenter les nouveaux membres bénévoles de Chez nos Aînés ! L'assemblée générale se clôture par un pot de l'amitié.

Contact : 02 40 36 44 69, contact@chez-nos-aines.fr

SURYA YOGA CLUB

LES BIENFAITS DU YOGA SUR LE CORPS ET LE MENTAL

Dans une vie où tout s'agite en nous et autour de nous « **lâcher prise** » est devenu primordial pour se sentir plus fort psychologiquement et physiquement. Avec le Hatha Yoga (yoga traditionnel) des techniques d'**assouplissement** et de **respiration** permettent de :

- réduire des douleurs articulaires et musculaires
- améliorer la concentration et la qualité du sommeil
- d'accéder à un grand calme intérieur

Les séances sont conçues suivant une progression croissante menant à une posture choisie. La variété des exercices est autant d'occasions d'éprouver de nouvelles sensations, selon les possibilités de chacun, dans un esprit de bienveillance, qui échappe à toute intention de performance.

Nouveauté : le Yoga sur chaise une approche douce du yoga pratiquée assise offrant une myriade de possibilités intéressantes et visant à améliorer la souplesse, la mobilité et la santé cardiovasculaire. La chaise, ce simple accessoire, se prête en effet à un large éventail de postures accessibles à tous.

3 cours : le **lundi** à 10 h (yoga sur chaise), 17 h et 18h10 ; 1 cours le **mardi** à 19 h ; 1 cours le **mercredi** à 19h30, (cours d'essai gratuit) à la salle des SOCIÉTÉS, 9 rue Bouteiller de l'Isle 44430 Le Landreau.

Renseignements et préinscriptions : 06 84 35 11 03 et surya.yogaclub@gmail.com

PRÉSENCE ET DANSE

Nouveau : il reste de la place pour les ateliers de danse proposés par l'association Présence & Danse.

- des ateliers hebdomadaires de **Danse & Bien-être** à Mouzillon le mercredi à 18 h
- des ateliers hebdomadaires de **Danse du Sensible** à Mouzillon le mercredi à 16 h 15 et à 19 h 15

Renseignement et inscription : 06 10 86 36 27
www.presenceetdanse.fr
Atelier découverte gratuit



LA COMPAGNIE LANDRÉENNE

LA COMPAGNIE LANDRÉENNE S'EXPORTE



Nuances Book © Isabelle (Thoa) FR - Tous droits réservés 2024

Pour la rentrée 2024, la Compagnie Landréenne s'est vue offrir un joli cadeau : **une participation au festival de théâtre amateur « Les Tréteaux de l'automne » à la Tranche-sur-Mer.**

C'est dans le cadre de la cérémonie de clôture, qui aura lieu le **samedi 2 novembre**, que la troupe se produira sur scène en interprétant « *Le ravissement d'Adèle* », pièce jouée en mars dernier au Landreau, et qui, rappelons-le, avait emporté un vif succès avec plus de 700 spectateurs. C'est donc un nouveau défi que s'approprient les 18 comédiens de la troupe qui n'ont que deux petits mois pour se réapproprier le texte, qui, pour les besoins du festival a dû être quelque peu modifié, tout comme le décor. Mais l'enthousiasme et la bonne humeur eux, restent inchangés et ce n'est pas sans une once de stress et une forte excitation que la troupe se prépare déjà en répétant chaque semaine pour honorer au mieux cette invitation.

Le boucher a remis son tablier, la bouchère affiche son sourire « *réflexe* » et tout le monde continue de chercher Adèle. Une chose est sûre « *on va s'en payer une bonne tranche à La Tranche* », parole de boucher !



UNION DES AÎNÉS

22 personnes du Landreau ont participé au voyage organisé par l'Interclub du Loroux Bottereau. Celui-ci a eu lieu à Obernai (Alsace) du 31 août au 7 septembre 2024, Très belle région, beau temps, bonne ambiance.



Pour Information : adhérents et adhérentes, notre traditionnel repas « *Anniversaires* » aura lieu **samedi 23 novembre 2024** à la Salle de la Furonnière. Merci d'en prendre note.

Thés dansants :

- Dimanche 13 octobre 2024 à St-Laurent-des-Autels
- Dimanche 27 octobre 2024 à St-Julien-de-Concelles
- Dimanche 10 novembre 2024 à St-Julien-de-Concelles

Vous aimez danser, venez nous rejoindre...

SOUVENIR FRANÇAIS

Le congrès départemental 2024 du Souvenir Français se déroulera au Loroux-Bottereau le **5 octobre 2024**. Le comité d'organisation est issu des 7 clochers de l'ancien canton, et à ce titre les Landréennes et Landréens sont concernés : sur les 100 adhérents du comité 20 personnes sont du Landreau.

Le Souvenir Français entretient dans chaque cimetière du canton une tombe appelée « Carré Militaire » réservée aux cendres des morts pour la France depuis 1870 et qui n'ont plus de famille pour le suivi de leur tombeau : 3 tombeaux sont concernés dans notre commune.

Le Loroux Bottereau est naturellement impliqué par l'histoire et la présence du tombeau du fondateur du Souvenir Français dans le canton en 1905 : sa famille sera présente aux cérémonies !

Ce congrès départemental sera une excellente vitrine de communication pour les 6 communes et 7 clochers de l'ex-canton et de notre comité qui est très actif dans Loire-Divatte.

Vous êtes tous invités à ce congrès, le détail de la journée est disponible sur le site internet de la commune.

« TOUT ROND »

LE 23 OCTOBRE DÈS 16H À LA SALLE DES SOCIÉTÉS

Le Service culture de la commune vous propose de venir découvrir le spectacle de Thierry Bénéteau « *TOUT ROND* ». C'est un conte simple et poétique. Une petite histoire autour du ventre d'une femme qui s'arrondit et d'une petite fille qui pose des questions grandes comme le monde...

Le tout accompagné de notes de guitare, d'accordéon, d'objets divers, de fantaisie et d'inventivité...

Ce conte s'adresse aux enfants de 1 à 5 ans.

Venez nombreux nous rejoindre dès 16h à la salle des sociétés. L'entrée est gratuite !



30 ans
SCOP PAIN VIRGULE
PORTES OUVERTES

Le 05 Octobre 2024 de 10h à 18h

Marché de producteurs
Légumes, fromage, vin, bière, savon, etc...

Buvette

Restauration sur Place

Visite du fournil et de la meunerie à 11h, 13h, 15h
Découverte de la fabrication du pain de 10h à 16h

104 zone industrielle de la Bossardière 44430 le Landreau

FLASH-BACK

C'EST ARRIVÉ AU LANDREAU !

Bonjour, je m'appelle Maë et je suis née le 6 juin dernier, au 12 rue Aubert, au Landreau. J'étais tellement pressée de faire ma grande entrée que mes parents n'ont pas eu le temps d'arriver à la maternité !

Les pompiers du Loroux-Botttereau et le SAMU de Nantes ont eu le temps d'intervenir ! J'étais tellement impatient de rencontrer mes parents et ma grande sœur Alba, que ce sont finalement papa et maman qui m'ont aidé à venir au monde, entourés des pompiers et du SAMU. Tous les deux ont été soulagés d'entendre mon premier cri, ce matin-là, à 9h19, sous le ciel de juin. Voilà comment commence mon histoire, une aventure inoubliable qui restera gravée à jamais dans la mémoire de mes parents et de ma sœur Alba.



Bonjour, je m'appelle Emy et je suis née à la Guissaudière au Landreau, dans les vignes, le 29 août dernier. J'étais tellement pressée d'arriver que mes parents n'ont pas eu le temps de se rendre à la maternité ! Tellement pressée que les pompiers n'ont pas eu le temps d'arriver non plus ! J'avais hâte de rencontrer mes parents et mes frères et sœurs Camille, Gabriel et Toan. Si bien que ce sont mon papa et ma maman qui m'ont aidée à pointer le bout de mon nez ! Tous les deux ont été rassurés lorsque j'ai poussé mon premier cri, dans la voiture, en cette belle nuit d'août à 00h15. C'est ainsi que débute mon histoire, qui restera à jamais gravée dans la mémoire de mes frères et sœurs Camille, Gabriel et Toan et de mes parents. Les parents sont très fiers que leur petite fille soit née dans le vignoble !

ÉDITO

L'EXCUSE DU VENDREDI LANDRÉENNE

ELLE VOUS ATTEND POUR SA SAISON 2024/2025

Nous nous réunissons pour jouer au Tarot en loisir le 2^e vendredi de chaque mois en soirée.

Nous sommes une trentaine de personnes inscrites, autant de femmes que d'hommes, de tous âges et de tous horizons.

La première soirée de découverte est gratuite et si vous revenez, l'inscription à l'année est de 10 €. Les prochaines séances sont prévues aux dates suivantes à la salle des sociétés à 20h :

- Vendredi 11 octobre 2024
- Vendredi 15 novembre 2024
- Vendredi 13 décembre 2024
- Vendredi 10 janvier 2025
- Vendredi 7 février 2025
- Vendredi 14 mars 2025
- Vendredi 25 avril 2025
- Vendredi 16 mai 2025
- Vendredi 13 juin 2025
- Vendredi 4 juillet 2025
(assemblée générale de l'association)



Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

Vous pouvez nous contacter : Christophe Couillaud — La lande au Landreau — Tél. 06 28 35 83 19
l-excuse-du-vendredi-landreenne@zaclys.net

Pour l'excuse du vendredi Landrénne, le conseil d'administration,
Didier Poilane, Christophe Couillaud, Christian Renaudineau.

